

SEANCE DU 10 AVRIL 2017

Le dix avril deux mille dix-sept à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni à la mairie sous la Présidence de Monsieur SIMON Gilbert, Maire.

Présents : Mesdames, MAUPPIN Gaétane, GUIDO Marie, LAFAILLE Eliane, SAUZEDE Véronique, ROUSSET Laurence, Messieurs FERNANDEZ David, APARICIO Alexandre, SIRE Roland, MERVOYER Etienne, RIGAL Laurent

Formant la majorité des membres en exercice.

Procuration :

Marc FLANDIN, procuration à David FERNANDEZ
Claire LACOUME, procuration à Marie GUIDO
Pierre THARIN, procuration à Gilbert SIMON

Absents excusés

Sue INGRAM

Ordre du jour

- Délibération vote des 3 taxes (impôts)
- Délibération vote des participations et des subventions aux associations
- Délibération affectation du résultat M14 et M49
- Vote du budget prévisionnel M14 (budget communal)
- Vote du budget prévisionnel M49 (service eau et assainissement)
- Délibération fixation du prix de l'eau pour 2017
- Débat sur les orientations générales du PADD (projet d'aménagement et de développement durable)
- La géolocalisation – Valoriser et préserver la mémoire du cimetière militaire
- Questions diverses

Monsieur le Maire propose de modifier l'ordre du jour pour la prise de quatre délibérations :

- Délibération délégation de maîtrise d'ouvrage RD2- Avenue de la République
- Délibération Vente bien communal sis 22 Promenade du Château Fort
- Délibération Achat d'un bien sis 18 Promenade du Château Fort
- Délibération Achat d'une parcelle qui accueillera le puisage à Aude pour les éleveurs.

Le conseil valide à **l'unanimité**

Secrétaire de séance : Véronique SAUZEDE

Monsieur le maire demande au conseil de bien vouloir valider le compte rendu du conseil du 23 février 2017, dont il fait lecture. **IL EST ADOPTE A L'UNANIMITE.**

I- Vote des trois taxes :

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal, conformément à l'avis de la commission des finances réunie le 5 avril 2017 de ne pas modifier le taux des trois taxes (Taxe d'habitation, taxe foncière (bâti), taxe foncière (non bâti) ce qui correspond pour l'année 2017 à :

TAXES	TAUX IMPOSITIONS 2016	TAUX IMPOSITIONS 2017
Taxe foncière	16.76	16.76
Taxe foncière (bâti)	17.72	17.72
Taxe foncière (non bâti)	83.07	83.07

Le conseil municipal après en avoir délibéré ;
ACCEPTÉ L'UNANIMITE, de ne pas modifier les taux et de reconduire les taux de l'année 2017.

II- Vote des participations et subventions aux associations :

Monsieur le maire expose au conseil le détail des montants inscrits au titre des participations et des subventions versées aux associations.

Participations	Vote 2016	proposition 2017	vote 2017
Article : 65548	Total 23108 €	Total 15000 €	Total 5 600 €
syndicat Gestion collège Couiza	3064,00	2 000,00	2000,00
SYNDICAT MIXTE DE PREFIGURATION DU PNRC	0,00	600,00	600,00
SMAH HV de l'Aude Limoux	2000,00	2 500,00	2500,00
CANTINE	10 000.00	0.00	0.00
SYADEN	4 354.00	0.00	0.00
ATD 11	3690,00	500,00	500,00
subventions communales article 6574			
	VOTE 2016	proposition 2017	vote 2017
	Total : 5 172 €	Total: 5 400 €	Total 5 400 €
ACCA	200,00	200,00	200,00
ACCROCHE NOTE	60,00	0,00	0,00
ADAPE ass départementale	50,00	50,00	50,00
ADPM- HAUTE VALLEE DE L'AUDE	60,00	60,00	60,00
ARPA	100,00	60,00	60,00
ASSOCIATION DES MAIRES	167,00	177,00	177,00
ASSOCIATION PARENTS D'ELEVE	200,00	268,00	268,00
ASSOCIATION TIR ESPERAZA	60,00	0,00	0,00
AUDE CLAIRE	100,00	100,00	100,00
CALANDRETA	200,00	200,00	200,00

CINE CLUB	50,00	50,00	50,00
CLUB DES AINES	500,00	200,00	200,00
CLUB Philatéliste numismatique et généalogique de la haute vallée de l'Aude	200,00	200,00	200,00
COMITES DES FETES	200,00	200,00	200,00
COOPERATIVE SCOLAIRE	1150,00	1500,00	1500,00
CROIX ROUGE	50,00	50,00	50,00
GARBUSTE CAMPENOISE (PECHE)	200,00	200,00	200,00
GYMNASTIQUE CAMPENOISE	200,00	200,00	200,00
GYMNASTIQUE SPORTIVE QUILLAN	0,00	60,00	60,00
JUDO	200,00	200,00	200,00
LES AMIS DE ST SEBASTIEN	0,00	500,00	500,00
LES CANAILLOUS	200,00	200,00	200,00
LIGNE SNCF Quillan Carcassonne -ALF	25,00	25,00	25,00
MEMOIRES DE CAMPAGNE	200,00	200,00	200,00
PETANQUE CAMPENOISE	200,00	200,00	200,00
SAPEURS-POMPIERS	100,00	100,00	100,00
MAURIN	300,00	0,00	0,00
SOUVENIR Français	200,00	200,00	200,00

Le conseil après en avoir délibéré accepte à l'unanimité

III- Affectation du résultat M14 :

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de la M14 de l'exercice 2016, statue sur l'affectation au résultat d'exploitation de l'exercice 2016. Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 180 216.84 €, il décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Résultat de l'exercice : excédent fonctionnement	180 216.84
A) Excédent au 31/12/2016	/
Exécution du virement à la section d'investissement	/
Affectation complémentaire en réserves	/
Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) 1068	180 216.84
B) Déficit au 31/12/2016	
Déficit à reporter investissement	- 58 909.87

Le conseil après en avoir délibéré accepte à l'unanimité

IV- Affectation du résultat M 49 :

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de la M49 de l'exercice 2016 statue sur l'affectation du résultat d'exploitation et d'investissement de l'exercice 2016.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

En exploitation :

Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2015	+ 62 075.20
Part affectée à l'investissement exercice 2016	0.00
Résultat de l'exercice 2016	+ 8 640.93
Résultat de clôture exercice 2016	+ 70 716.13

En Investissement :

Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2015	+ 111 263.07
Part affectée à l'investissement exercice 2016	0.00
Résultat de l'exercice 2016	- 10 226.73
Résultat de clôture exercice 2016	+ 101 036.34

Le Conseil Municipal décide à l'**unanimité** d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Excédent reporté en fonctionnement Recettes au 002	+ 70 716.13
--	-------------

Excédent reporté en Investissement recettes au 001	+ 101 036.34
--	--------------

V- Vote du budget prévisionnel M14 (budget communal):

Monsieur le Maire expose au conseil le projet du budget M14, tel qu'il a été validé par la commission finances :

	DEPENSES FONCTIONNEMENT	BP 2016	CA 2016	BP 2017
60612	Energie -électricité	30 000.00	17 005.30	30 000.00
60613	CHAUFFAGE	10 000.00	5 604.06	10 000.00
60621	COMBUSTIBLE	500.00	0.00	500.00
60622	CARBURANTS	3 000.00	2 124.62	3 000.00
60623	ALIMENTATION	500.00	23.61	500.00
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	0.00	0.00	500.00
60631	FOURNITURE ENTRETIEN	6 000.00	2 443.53	6 000.00
60632	FOURNITURE PETIT EQUIPEMENT	30 000.00	18 791.83	30 000.00
60633	FOURNITURE VOIRIE	9 000.00	5 633.52	9 000.00
60636	VETEMENTS TRAVAIL	1 000.00	554.26	1 000.00
6064	FOURNITURE ADMINISTRATIVE	5 000.00	3 597.89	5 000.00
6067	FOURNITURE SCOLAIRE	3 000.00	2 488.52	//////////
60227	FOURNITURE SCOLAIRE	//////////	//////////	2 000.00
611	MAINTENANCES site/photocopieur/logiciel/Sodexo/numérique école	5 000.00	6 889.97	28 000.00
6135	LOCATION photocopieur	3 500.00	2 560.16	3 500.00
614	RESEAU FERRE	350.00	125.43	300.00
61521	FLEURS VILLAGE/ELAGAGE PLATANES	5 000.00	1 671.63	5 000.00

615221	ENTRETIEN BATIMENTS	3 000.00	0.00	3 000.00
61523	ENT VOIES RESEAUX	4 000.00	0.00	//////////
615231	VOIRIE	//////////	720.00	4 000.00
61551	ENT VEHICULES	4 000.00	982.12	4 000.00
61558	ENT AUTRES BIENS MOBILIERES	1 500.00	517.39	1 000.00
6156	MAINTENANCE EGLISE	1 000.00	533.16	1 000.00
616	PRIMES ASSURANCES	9 074.00	//////////	//////////
6161	ASSURANCES MULTIRISQUES	//////////	9.64	//////////
6168	AUTRES ASSURANCES	//////////	9 222.12	11 000.00
6182	DOC GENERALE	500.00	72.00	500.00
6184	FORMATION	2 000.00	465.00	1 000.00
6185	FRAIS DE COLLOQUE ET SEMINAIRE	0.00	234.00	0.00
6188	AUTRES FRAIS	2 000.00	313.20	2 000.00
6225	INDEMNITES REGISSEUR CANTINE COMPTABLE	500.000	1 055.47	1 100.00
6226	HONORAIRES	10 500.00	7 041.34	11 000.00
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMIL	0.00	0.00	700.00
6228	DIVERS	1 000.00	945.92	1 000.00
6231	ANNONCES / PLU	1 000.00	276.85	2 000.00
6232	FÊTES ET CEREMONIES	9 000.00	5 389.22	9 000.00
6236	CATALOGUES	1 000.00	0.00	1 000.00
6248	FRAIS TRANSPORT (péri scolaire)	3 000.00	1 500.00	3 000.00
6261	FRAIS POSTAUX	1 500.00	150.00	1 500.00
6262	TELEPHONE INTERNET	4 000.00	3 432.55	4 000.00
6281	SPA	3 000.00	597.00	3 000.00
	Fourrière (véhicule)	2 400.00	0.00	0.00
63512	TAXE FONCIERE	10 500.00	7 481.00	11 000.00
6354	DROIT D'ENREGISTREMENT maison BOULBES	0.00	40.00	0.00
	TOTAL 011 CHARGES CARACTERE GENERAL	183 924.00	110 492.91	210 100.00
6336	COT CNFPT CENTRE DE GESTION	4 000.00	2 802.56	3 000.00
6338	AUTRES IMPOTS ET TAXES	3 000.00	11 721.04	12 000.00
6411	PERSONNEL TITULAIRE + CHARGES COTISATIONS	140 000.00	124 227.17	127 000.00
6413	PERSONNEL NON TITULAIRE	50 000.00	46 490.66	22 000.00
64168	EMPLOI CUI	30.000.00	0.00	24 500.00
6451	URSSAF	45 000.00	20 960.55	21 000.00
6453	COT RETRAITE CNRACL IRCANTEC ERAFP	52 000.00	33 204.33	34 000.00
6455	ASSURANCES DU PERSONNEL	10 900.00	10 894.21	11 000.00
6456	COT FNC SUPP FAM	800.00	788.00	917.00
64732	ASSEDIC	3 200.00	2 128.15	2 200.00
6474	COMITE INTERCOM	3 000.00	2 915.00	3 000.00
6475	MEDECINE TRAVAIL	1 000.00	490.00	1 383.00
	TOTAL 012 CHARGES PERSONNEL	342 900.00	256 621.67	262 000.00
6531	IND ELUS	32 000.00	27 306.41	28 000.00
6533	IRCANTEC ELUS	1 500.00	952.00	1 500.00
6535	FORMATION ELUS	0.00	60.00	200.00
6541	CREANCES	2 000.00	0.00	1 000.00
6553	SERVICE INCENDIE	13 406.00	13 405.43	13 500.00
6554	PARTICIPATIONS collège Couiza, cantine, SIAH HV etc.....	23 108.00	//////////	//////////

65548	AUTRES CONTRIBUTIONS	//////////	12 313.11	15 000.00
65541	COMPENSATION CHARGES TERRITORIALES	0.0	1 759.00	2 000.00
6574	SUBVENTIONS ASSOCIATION	5 172.00	5 111.75	5 200.00
	TOTAL 65 AUTRES CHARG GEST COURANTE	77 186.00	60 907.70	66 400.00
66111	INTERETS EMPRUNTS	14 470.00	14 469.01	17 500.00
	TOTAL 66 CHARGES FINANCIERES	14 470.00	14 469.01	17 500.00
042	042 op d'ordre Amortissement	190.00	190.00	1 296.48
675/ 042	CESSION TERRAIN BONNAFOUS	1.00	1.00	0.00
6811/0 42	Dot AMMORTISSEMENT frais étude plan d'eau	0.00	0.00	1 296.48
6761/ 042	CESSION TERRAIN BONNAFOUS	189.00	189.00	0.00
	TOTAL 022 DEPENSES IMPREVUES	17 087.00	0.00	57 128.52
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	635 757.00	442 681.29	614 425.00
	FONCTIONNEMENT RECETTES	BP 2016	CA 2016	BP 2017
6419	REMBOURSEMENT CUI	12 068.00	20 117.60	20 000.00
	TOTAL 013	12 068.00	20 117.60	20 000.00
70311	CONCESSION CIMETIERE	700.00	368.14	1 200.00
70323	REDEV OCCUPATION DOMAINE PUBLIC ERDF GRDF	1 800.00	1 028.18	1 500.62
70388	ORANGE / photovoltaïque 3 500 €)	8 669.00	5 469.09	5 500.00
704	TRAVAUX	0.00	20 275.70	0.00
7062	BIBLIOTHEQUE	52.00	60.00	60.00
7066	REDEVANCE SERVICES A CAR.SOCIAL	0.00	892.50	900.00
7067	CANTINE	11 000.00	8 728.40	6 000.00
70688	PREST SERV contrat de La Poste	13 524.00	13 524.00	13 584.00
70872	REMB frais personnel BUDGET ANNEXE M49	50 000.00	0.00	55 000.00
	TOTAL 70	85 745.00	50 346.01	83 744.62
73111	IMPOTS LOCAUX	249 041.00	246 596.00	244 680.00
7321	ATTRIBUTION DE COMPENSATION	59 064.00	59 064.00	//////////
73211	ATTRIBUTION DE COMPENSATION	//////////	//////////	59 064.00
7323	FNGIR	38 080.00	38 080.00	//////////
73221	FNGIR	//////////	//////////	38 080.00
7325	FONDS PEREQUATION RFCl (compte supprimé)	10 000.00	24 209.00	//////////
73223	Remplacé FONDS DE PEREQUATION	//////////	//////////	20 000.00
7336	DROIT DE PLACE	20.00	40.00	20.00
7381	TAXE ADD. Droits de mutation	10 000.00	14 841.90	10 000.00
	TOTAL 73	366 205.00	392 830.90	371 844.00
7411	DOTATION FORFAITAIRE	23 552.00	23 552.00	14 167.00
74121	DOT SOLIDARITE RURALE péréquation	8 395.00	8 395.00	8 890.00
74127	DOT NAT PEREQUATION	9 710.00	0.00	0.00
742	DOT ELU LOCAL	2 800.00	2 895.00	2 962.00
74748	PARTICIPATIONS BRENAC FA GRANES ST FERR ECOLE	4 000.00	7 650.00	4 000.00
748314	COMPENS T P /CFE	230.00	230.00	72.00
74834	COMPENS T F	2 458.00	2 458.00	1 793.00

74835	COMP TH	6 484.00	6 484.00	8 533.00
	TOTAL 74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	57 629.00	51 664.00	40 417.00
752	REVENUS IMMEUBLES logements foyer	55 386.66	53 549.98	47 128.38
7551	EXCEDENT BUDGET ANNEXE	0.00	0.00	5 500.00
758	PRODUIT GESTON COURANTE	16 980.00	22 646.30	5 791.00
	TOTAL 75	72 366.66	76 168.28	58 419.38
	76 PRODUITS FINANCIERS	0.00	0.00	0.00
775	VENTE DE TERRAIN CAMPILLO (350) BONNAFOUS 190	190.00	190.00	0.00
	TOTAL 77	190.00	190.00	0.00
722	TRAVAUX Régie (bâtiment 30 000 € voirie 10 000 €)	40 000.00	40 000.00	40 000.00
042	Opération d'ordre travaux régie	40 000.00	40 000.00	40 000.00
	002 PART EXCEDENT REPORTE N-1	0.00	0.00	0.00
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	635 757.00	621 344.79	614 425.00
	RESULTAT EXERCICE 2016	0.00	178 663.50	
	FONCTIONNEMENT RESULTAT DE CLOTURE 2016	0.00	180 216.84	

	DEPENSES INVESTISSEMENT	BP 2016	CA 2016	BP 2017
1641	CAPITAL EMPRUNTS	45 532.00	45 531.47	51 700.00
165	dépôt caution logements	1 000.37	691.91	1 000.00
	TOTAL 16	46 532.37	46 223.38	52 700.00
2051	CONCESSIONS DROITS SIMILAIRES	1 350.00	1 350.00	0.00
	TOTAL 20	1 350.00	1 350.00	0.00
2111	ACHAT TERRAIN Opération 81	5 000.00	599.99	1 500.13
2131	ACHAT BATIMENT MAISON + FRAIS	0.00	0.00	63 000.00
2141/21	BOULODROME opération 110	30 000.00	9 096.00	0.00
21578	ACHAT Matériel opération 73	10 000.00	3 715.18	10 000.00
21534	FACE SYADEN Opération 107 Av Espérazza RD 118 solde	14 750.00	1 329.24	50 000.00
	SYADEN	23 914.00	0.00	0.00
21534	ECLAIRAGE PUBLIC Opération 71	5 000.00	51 179.26	0.00
2151	TRAVAUX DE VOIRIE Opération 79 –CCPA ET AUTRES	60 000.00	32 939.97	94 000.00
2151	Réhabilitation RD 118 – 2 ^{ème} et 3 ^{ème} tranche	109 422.00	87 293.48	71 000.00
2151	Réhabilitation RD 118 op 117 3 ^{ème} tranche	70 800.00	0.00	0.00
21318	TRAVAUX de bâtiments Opération 112 foyer salle multi activités	482 820.00	29 768.24	450 000.00
21318	AUTRES BATIMENTS PUBLICS	-50.000.00	0.00	0.00
21534	RESEAUX D ELECTRIFICATIONS	50 000.00	0.00	0.00
2183	Achat matériel de bureau et informatique	3 650.00	540.00	0.00
21758	Autres installations matériels	0.00	0.000	1 000.00
	TOTAL 21	820 356.00	218 351.36	740 500.13
2132/04 0	Travaux d'équipement en régie bâtiment	30 000.00	30 000.00	30 000.00
2151/04 0	Travaux d'équipement régie voirie	10 000.00	10 000.00	10 000.00

040	TOTAL OPERATION ORDRE ENTRE SECTION	40 000.00	40 000.00	40 000.00
	SOUS TOTAL DEPENSES	903 238.37	304 034.74	833 200.13
	001 DEFICIT REPORTE	204 878.63	0.00	58 909.87
	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	1 108 117.00	304 034.74	892 110.00

RECETTES INVESTISSEMENT		BP 2016	CA 2016	BP 2017
10222	FCTVA	76 897.07	76 897.07	33 776.24
10223	Taxe Aménagement Urbanisme T. A	1 239.30	2 536.55	3 000.00
1068	PART EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	192 316.23	192 316.23	180 216.84
	TOTAL 10	270 452.60	271 749.85	216 993.08
1321	SUBVENTION DETR (Etat)	36 680.00	51 340.00	
1321	SUBVENTION DETR (Etat) Foyer salle multi activités	97 699.00	0.00	90 220.00
1322	SUBVENTION REGION	52 400.000	52 400.00	
1322	SUBVENTION REGION Foyer salle multi activités	97 699.00	0.00	115 398.00
1323	SUBV DEPARTEMENT RD118 2 ^{ème} tranche solde	35 324.00	35 324.00	
1323	SUBV DEPARTEMENT RD118 3 ^{ème} tranche	17 700.00	0.00	
1323	SUBV DEPARTEMENT Foyer salle multi activités	117 238.00	0.00	126 652.44
1323	SUBV SYADEN chemin Bellevue (60%)	11 957.00	0.00	
1323	SUBV SYADEN RD 118 2 ^{ème} tranche solde	4 050.00	11 956.65	
1328	CDC Pyrénées Audoises (subv voirie) travaux 2015	26 662.00	0.00	
1328	CDC Pyrénées Audoises (subv voirie) travaux 2016/ 2017	22 000.00	26 348.00	24 000.00
13	TOTAL SUBVENTIONS	519 409.00	177 368.65	
165	Dépôt et cautionnement reçus	1 500.00	695.00	1 550.00
1641	EMPRUNTS	316 565.40	0.00	250 000.00
	TOTAL 16	318 065.40	695.00	251 550.00
2111	Vente terrain	0.00	0.00	1 000.00
2131	Vente maison	0.00	0.00	65 000.00
	TOTAL 21	0.00	0.00	66 000.00
192/040	PLUS MOINS VALUES CESSION TERRAIN	189.00	189.00	0.00
2111/040	CESSION TERRAIN NU	1.00	1.00	0.00
28031/040	FRAIS D'ETUDE PLAN D'EAU	0.00	0.00	1 296.48
040	Opération d'ordre entre section	190.00	190.00	1 296.48
	SOUS TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	1 108 117.00	450 003.50	892 110.00
	002 EXCEDENT REPORTE	0.00	0.00	0.00
	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	1 108 117	450 003.50	892 110.00
	INVESTISSEMENT RESULTAT exercice 2016		145 968.76	

Le conseil après en avoir délibéré accepte à l'unanimité

VI- Vote du budget prévisionnel M49 (service eau et assainissement) :

Monsieur le Maire expose au conseil le projet de budget M49, tel qu'il a été validé par la commission finance.

	DEPENSES D'EXPLOITATION	BP 2016	CA 2016	BP 2017
6061	Fourniture non stockables (eau, énergie.....)	6 000.00	6 015.71	7 000.00
6062	FOUR NON STOCKEES (chlore)	1 000.00	0.00	1 000.00
6063	FOURN ENTRETIEN ET PETIT EQUIP	4 394.68	6 948.71	7 000.00
611	Sous-traitance station épuration ESPERAZA 2014 2015	32 209.00	33 336.08	34 100.00
6137	REDV OCCUPAT DOMAIN PUBLIC	1 000.00	325.58	1 000.00
6152	ENTRETIEN RESEAUX	1 000.00	0.00	1 000.00
61523		0.00	480.00	0.00
61558	ENTRETIEN ET REPARATIONS	0.00	0.00	1 000.00
6156	MAINTENANCE	2 000.00	276.00	1 500.00
617	FRAIS ANALYSE	2 000.00	1 703.49	2 000.00
6226	REMUNERATION intern	1 000.00	0.00	1 000.00
6262	Frais TELEPHONIQUE	1 000.00	775.94	1 500.00
6371	Redevance prélèvement EAU	4 000.00	2 337.00	4 000.00
011	CHARGES CARACTERE GENERAL	55 603.68	52 198.51	62 100.00
6215	PERSONNEL EXTERIEUR	50 000.00	0.00	55 000.00
012	CHARGES PERSONNEL	50 000.00	0.00	55 000.00
6541	CREANCES PERTES IRRECOUVRABLES	1 000.00	0.00	1 000.00
65	AUTRES CHARG GEST COUR	1 000.00	0.00	1 000.00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	4 334.00	4 333.66	4 069.00
66	Charges financières	4 334.00	4 333.66	4 069.00
673	Titre annulé sur exercice antérieur	20 000.00	1 397.13	10 000.00
67	TITRE ANNULE	20 000.00	1 397.13	10 000.00
701249	Redevance contre- valeur pollution	8 500.00	8 338.00	9 000.00
706129	Redevance pollution modernisation	4 000.00	3 570.00	4 000.00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	12 500.00	11 908.00	13 000.00
	SOUS TOTAL DEPENSES	143 437.68	69 837.30	
022	TOTAL DEPENSES IMPREVUES	0.00	0.00	1 640.18
6811/042	Dotations amortissements	41 410.32	41 410.32	24 769.82
042	Opération d'ordre entre section	41 410.32	41 410.32	24 769.82
	TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION	184 848.00	111 247.62	171 579.00
	RECETTE D'EXPLOITATION	BP 2016	CA 2016	BP 2017
70111	Redevance eau	42 100.00	40 510.60	40 000.00
701241	Recouvrement redevance pollution domestique	8 000.00	8 552.68	8 000.24
704	Travaux	2 000.00	0.00	2 000.00
70611	Redevance assainissement collectif	28 709.33	30 807.33	29 000.00
706121	Modernisation des réseaux	4 000.84	3 827.84	3 900.00
7062	Redevance assainissement non collectif	0.00	0.00	0.00
7064	Locations de compteurs	11 700.00	11 752.50	11 700.00
70	VENTES PRODUITS	96 510.17	95 450.95	94 600.24
773/77	Mandat annulé	20 000.00	159.57	0.00
773/042	ANNULATIF EXERCICE ANTERIEUR	0.00	18 015.40	0.00
777/042	Quote-part des subventions. investissement	6 262.63	6 262.63	6262.63
042	Opération d'ordre entre section	6 262.63	24 278.03	6 262.63

	RECETTES TOTALES	122 772.80	119 888.55	
	002 EXCEDENT REPORTE	62 075.20	0.00	70 716.13
	TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION	184 848.00	119 888.55	171 579.00
	FONCTIONNEMENT RESULTAT EXERCICE 2016	0.00	8 640.93	
	RESULTATS DE CLOTURE 2016	0.00	70 716.13	

	DEPENSES INVESTISSEMENT	BP 2016	CA 2016	BP 2017
2031	Etudes bord Aude	3 000.00	0.00	0.00
20	Total immobilisations incorporelles	3 000.00	0.00	0.00
21531	Installation matériel eau (Bellevue)	45 429.40	20 623.41	14 949.37
21532	Réseaux assainissement (Av Espérazza)	239 478.97	0.00	211 566.00
2157	Achat matériel	5 000.00	0.00	30 137.00
21	Immobilisation corporelles	289 908.37	20 623.41	256 652.37
13913/040	AMORT SUBVENT 1998 DEPART	4 919.28	4 919.28	4 919.28
13914/040	AMORT SUBVENT 1997 commune eau	152.45	152.45	152.45
139118/040	AMORT SUBVENT 2005 2006 DEPART	446.60	446.60	446.60
13918/040	AMORT SUBVENTION FEDER 2009	744.30	744.30	744.30
21531/040	EAU	0.00	10 759.96	0.00
21532/040	ASSAINISSEMENT	0.00	7 255.44	0.00
040	Opération d'ordre	6 262.63	24 278.03	6 262.63
1641	TOTAL 16 Emprunt	7 131.00	7 130.92	7 397.00
	TOTAL DEPENSES NVESTISSEMENT	306 302.00	52 032.36	270 312.00
	RECETTES INVESTISSEMENT	BP 2016	CA 2016	BP 2017
10222	FCTVA	395.31	395.31	3 461.80
1068	PART EXCEDENT DE FONCT N-1	0.00	0.00	0.00
10	Dotations fonds divers	395.31	395.31	3 461.80
1311	ETAT DETR	28 731.00	0.00	26 445.00
13118	AUTRES SUBVENTION		0.00	0.00
1313	DEPARTEMENT-AGENCE DE ' EAU	124 502.30	0.00	50 700.00
	TOTAL 13	153 233.30	0.00	77 145.00
1641	CHAPITRE 16 EMPRUNTS	0.00	0.00	63 899.04
281532/040		14 510.87	14 510.87	7 255.43
281531/040		21 627.43	21 627.43	12 242.37
281561/040		91.08	91.08	91.08
28157/040		5 180.94	5 180.94	5 180.94
040	Opérations d'ordre	41 410.32	41 410.32	24 769.82
	TOTAL RECETTES	195 038.93	41 805.63	
	001 EXCEDENT ANTER REPORTE	111 263.07	0.00	101 036.34
	TOTAL RECETTES INVEST	306 302.00	41805.63	270 312.00
	RESULTAT EXCERCICE NEGATIF 2016		10 226.73	0.00
	RESULTAT DE CLOTURE 2016		101 036.34	

Le conseil après en avoir délibéré accepte à l'unanimité

VII- Fixation du prix de l'eau pour 2017 :

Monsieur le Maire indique qu'il convient de fixer le prix du mètre cube d'eau et de l'assainissement pour l'année 2017.

Il rappelle que le prix a été relevé en 2014 pour satisfaire aux exigences de l'agence de l'eau afin d'être éligible aux demandes de subvention et propose que pour l'année 2017, malgré les investissements à venir et compte tenu de la conjoncture économique, qui pèse sur le budget des ménages, le prix demeure inchangé.

Pour la facturation année 2017, le tarif sera donc le suivant :

Abonnement compteur : 30 €

M³ d'eau : 1,40 € HT

M³ d'assainissement : 1,14 € HT

Redevance communale d'assainissement : 10 €

Le conseil municipal, adopte à L'**unanimité** ;

VIII- Débat sur les orientations générales du PADD (projet d'aménagement et de développement durable) :

Monsieur le Maire indique que suite au transfert de la compétence « PLU » des communes à la CCPA en décembre 2015, la communauté de communes a décidé, par délibération n° DC 2015-105 du 17 décembre 2015, l'élaboration du PLU intercommunal.

Il rappelle que par délibération complémentaire n° DC 2017-028 du 22/02/2017, le conseil communautaire a validé des objectifs complémentaires relatifs au volet PLH (Plan Local de l'Habitat) et au volet SCOT qui sont intégrés dans le PLUi.

Conformément à l'article L153-12 du code de l'urbanisme, le conseil municipal doit débattre des orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du PLUi-H valant SCOT.

Monsieur le Maire rappelle que les orientations générales du PADD ont été élaborées par l'AURCA et découlent de l'état des lieux du territoire réalisé à partir des questionnaires, du « Com Com tour », des documents cadres de l'État et des ateliers thématiques.

A noter que le contenu du PADD et les orientations générales sont encadrés par le code de l'urbanisme (art.L151-5).

Ces orientations générales ont été validées par le COPIL du 1/02/2017 et les orientations générales du PADD sont déclinées en 2 ambitions et 12 orientations générales :

AMBITION 1 : Préserver la qualité et l'authenticité des Pyrénées Audoises

OG1 : Préserver les grands paysages et les sites emblématiques

OG2 : Sauvegarder et valoriser l'architecture et les formes urbaines traditionnelles et le petit patrimoine rural et montagnard

OG3 : Protéger les espaces agricoles et lutter contre la fermeture des espaces

OG4 : Préserver la biodiversité et la fonctionnalité écologique du territoire

OG5 : Mieux maîtriser la consommation de l'espace

OG6 : Favoriser et encadrer le développement des énergies renouvelables

OG7 : Promouvoir une urbanisation plus performante sur le plan environnemental et énergétique

OG8 : Se protéger contre les risques naturels

AMBITION 2 : Développer l'attractivité des Pyrénées Audoises

OG1 : Constituer une organisation territoriale équilibrée et cohérente

OG2 : Retrouver une dynamique démographique positive en s'appuyant notamment sur le développement de l'emploi
OG3 : Adapter l'offre de nouveaux logements aux besoins
OG4 : Réinvestir les centres bourgs et de villages
OG5 : Prévoir un développement urbain harmonieux
OG6 : Préserver et renforcer les équipements et services
OG7 : Adapter les équipements commerciaux
OG8 : Faire émerger une identité et développer la visibilité du territoire
OG9 : Conforter et qualifier l'offre touristique et de loisirs
OG10 : Diversifier et favoriser le développement de l'activité agricole, pastorale et forestière
OG11 : Améliorer l'accessibilité du territoire
OG12 : Développer les réseaux numériques

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de faire part de leurs observations sur les orientations présentées, quatre points particuliers émergent de la discussion :

- **Ambition 1 :**

OG6 : concernant l'hydroélectricité, il est souhaitable d'optimiser l'existant au lieu de créer des centrales supplémentaires au regard de l'impact de cette énergie sur les cours d'eau.

OG7 : aide à l'isolation des bâtiments et maison individuelles ainsi que favoriser la récupération des eaux de pluie.

- **Ambition 2 :**

OG4 : réorganiser le stockage ainsi que la collecte des OM et favoriser le compostage.

OG9 : diffuser par le numérique (panneau électronique) l'information au quotidien dans chaque village à l'attention de la population ainsi que les touristes.

IX- Géolocalisation, valoriser et préserver la mémoire du cimetière militaire :

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil de la demande présentée par le Souvenir Français sur un projet de géolocalisation du cimetière militaire. Ce concept permettra aux visiteurs d'accéder depuis leur téléphone portable aux informations concernant les poilus de 14/18 enterrés au cimetière militaire.

Le coût sur 3 ans s'élève à 1 970,00 € HT soit 2 364€ TTC (la TVA n'est pas récupérable) et pourrait être supporté par le Souvenir Français et la Fédération Nationale des Blessés du Poumon Combattants à hauteur de 600 € chacun et par la commune à hauteur de 1 164 €.

C'est la proposition qui sera adressée aux Présidents du Souvenir français et de la FNBPC.

Le conseil après en avoir délibéré accepte à **l'unanimité**

X- Ralentisseur RD2 :

Monsieur le maire expose au conseil la proposition de l'agence technique départementale, validée par le conseil départemental concernant l'aménagement de la RD 2, avenue de la République.

Il s'agit de la pose de deux ralentisseurs, style coussin berlinois en enrobé, ainsi qu'un rétrécissement de la chaussée à l'entrée de l'agglomération.

De même, le conseil départemental prescrit que les véhicules soient stationnés côté impair et que les marquages au sol sont à la charge de la commune.

Monsieur le Maire indique au conseil qu'une délibération demandant une délégation de maîtrise d'ouvrage doit être adressée au conseil départemental.

Le conseil valide à **l'unanimité**

XI- Délégation RD2- Avenue de la République

Monsieur le Maire expose au conseil que dans le cadre du projet d'aménagements sécuritaires de la RD2, avenue de la République, l'agence technique départementale (ATD) a proposé un schéma d'aménagement qui a été validé par la commission travaux de la commune et le service des routes du conseil départemental.

Après avoir présenté le schéma d'aménagement, monsieur le maire indique que les travaux devront être réalisés avant juillet 2017 et qu'à cette fin, il convient de solliciter une délégation de maîtrise d'ouvrage auprès du département, gestionnaire de la voirie.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;

Vu les dispositions de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée, notamment les articles 3 et 5.

Vu le projet d'aménagement présenté par l'ATD et l'avis de la commission traverses d'agglomération du service des routes du conseil départemental.

Monsieur le Maire demande au conseil de bien vouloir l'autoriser à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage relative aux aménagements sécuritaires de la RD2, avenue de la République, celle-ci ayant pour objectif de :

Solliciter la délégation de maîtrise d'ouvrage des travaux sur le domaine Public Routier Départemental
Définir la charge de l'entretien et des responsabilités relatives aux ouvrages créés.

Le conseil municipal Oui, l'exposé de son Maire après en avoir délibéré :

- **SOLLICITE** la délégation de maîtrise d'ouvrage des travaux de sécurisation de la RD2 avenue de la République, en traverse d'agglomération
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout autre document à intervenir relatif à la réalisation de l'opération
- **ACCEPTE** la prise en charge par la commune de l'entretien et des responsabilités relatives aux ouvrages créés dans le cadre de la délégation de maîtrise d'ouvrage ainsi que des dépendances de la route départementale RD2 en agglomération

XII- Vente du bien communal sis 22 Promenade du Château Fort :

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal d'une lettre de Monsieur Michel IGLESIAS, employé communal et locataire depuis le 1^{er} juin 2011 d'une maison d'habitation appartenant à la commune sise 22 promenade du château fort.

Ce dernier demande à la commune si elle veut bien lui vendre la maison qu'il occupe.

Monsieur le Maire précise qu'après s'en être entretenu avec les adjoints et le demandeur il a été défini un prix de vente qui tient compte du prix d'achat, des frais annexes et des travaux réalisés depuis 2011. Ainsi le bien pourrait être vendu 55 000 € (cinquante-cinq mille euros), somme qui conviendrait à l'acheteur.

Après en avoir débattu et à **l'unanimité**, le conseil municipal valide la vente de la maison d'habitation sise au 22, promenade du château fort à Campagne sur Aude (cadastrée section AN 111 pour 43 ca) à Monsieur Michel IGLESIAS, pour la somme de 55 000 € (cinquante-cinq mille euros), les frais de notaire étant à la charge des acheteurs.

L'acte notarié sera dressé par le cabinet de maître BESANCENOT, Notaire à Carcassonne.

Monsieur le Maire est autorisé à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne réalisation de cette transaction.

XIII- Achat d'un bien sis 18 Promenade du Château Fort :

Monsieur le Maire expose au conseil qu'afin de maintenir et conforter le patrimoine immobilier de la commune, après s'être séparé du bien immobilier sis au 22 promenade du château fort, il conviendrait de se porter acquéreur de plusieurs biens immobiliers réunis en un ensemble, tel qu'il est recensé ci-après :

Une maison d'habitation (section AN 114-48ca) 18 promenade du château fort
Une grange (section AN132-60ca) rue de la Radellerie
Une parcelle de terre (section AN30-163ca) les Echarts
Une parcelle de terre (section AL1-1010ca) le Malet
Une parcelle de terre (section AH75-821ca) le Viala
Une parcelle de terre (section AH124-246ca) le Viala

L'ensemble des biens appartenait à Madame feu Clothilde JAMMES dont les héritiers sont disposés à les vendre à la commune pour la somme de 53 000 € (cinquante-trois mille euros).

Monsieur le Maire précise que les travaux de remise aux normes (chauffage, électricité, peinture...) sont minimales et seraient réalisés en régie et que ce bien, mis à la location maintiendrait à niveau les recettes immobilières qui, vu les baisses des dotations de l'Etat, vont à terme, devenir une source incontournable de la part recette des finances communales.

Après en avoir débattu et à **l'unanimité**, le conseil municipal valide l'achat des biens décrits supra de la succession feu Clothilde JAMMES pour la somme de 53 000 € (cinquante-trois mille euros).

L'acte notarié sera dressé par l'étude de maître BESANCENOT, notaire à Carcassonne.

Monsieur le Maire est autorisé à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne réalisation de la transaction.

XIV- Eau pour éleveurs :

Monsieur le Maire expose au conseil que suite à une réunion avec les éleveurs et les agriculteurs implantés sur la commune, il a été décidé de créer un point de puisage dans le fleuve Aude à des fins d'abreuvement animal, afin de réduire la consommation en eau potable, prise sur le réseau de distribution, car ces prélèvements sont de nature à déstabiliser le réseau de distribution, notamment pendant les périodes d'étiage à l'automne.

A cette fin, une parcelle de terre cadastrée section AE 29 pour 140ca, sise au lieu-dit La Rivière et appartenant à la SCI du camping du petit paradis, conviendrait parfaitement à l'opération envisagée.

La société est d'accord pour céder la dite parcelle à la commune, celle-ci intégrant le lot des acquisitions en cours, objet de la délibération N°2016/51, résultant du conseil municipal du 16 novembre 2016, sans augmentation du prix convenu, à savoir 100€ (cent euros), frais de notaire pris en charge par le vendeur.

Le conseil municipal, ouï l'exposé du Maire, accepte à l'UNANIMITE l'achat de la parcelle cadastrée AE 29 pour 140 ca, à la SCI du camping du petit paradis, aux conditions définies supra.

Questions diverses :

Formation internet :

Alexandre APARICIO propose d'organiser des mini formations informatiques pour les personnes qui éprouvent des difficultés à utiliser les moyens informatiques.

Salle de réunion :

Alexandre APARICIO propose que la salle des aînés puisse être utilisée pour les réunions de bureau des associations Campenoises, en attendant la réhabilitation du foyer qui intégrera une salle de réunion.

Accord du conseil

Jeunesse turbulente :

Roland SIRE informe le conseil que des jeunes adolescents du village, accompagnés de leurs parents, vont être invités à une réunion de sensibilisation le vendredi 21 avril 2017 à 19h au foyer communal, suite aux dégâts occasionnés et à la dangerosité de la nouvelle mode du moment qui consiste à monter et marcher sur les toitures des maisons et des bâtiments communaux et à escalader des échafaudages. Monsieur le Maire précise que cette réunion ne se veut pas moralisatrice, mais vise à faire prendre conscience aux jeunes des risques qu'ils encourent.

Déchets verts :

Laurence ROUSSET indique que des déchets verts sont souvent jetés dans les containers à ordures ménagères.

Monsieur le Maire indique qu'il convient de rechercher un terrain à aménager afin que les déchets verts soient compostés après un broyage qui peut être réalisé par les moyens de la communauté de communes.

Monsieur le Maire clôture la séance à 23 heures.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.

Les conseillers municipaux